



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 octobre 2015

Étaient présents : P.Vuillaume, Ch.Baa-Puyoulet, E.Coulom-Toye, ML.Brouheil, O.Memain, P.Nadau,

Absents excusés : S.Ducos Th Lassalle-Carrere, J.Places, Y.Lafon

Secrétaire de séance : ML.Brouheil

Procuration : JM.Dellac à P.Vuillaume

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2015

Le compte rendu du précédent Conseil du 28 septembre 2015, est approuvé, à l'unanimité, sans commentaires.

2. Loi NOTRE

Nous sommes actuellement dans une étape clé pour l'avenir de la Communauté de Communes du Pays Toy (CCPT) et plus largement pour le paysage intercommunal à l'échelle de la Haute-Vallée des Gaves, constituée des 5 communautés de communes de Gavarnie-Gèdre (CCGG), de la Vallée de Saint-Savin (CCVSS), de la Vallée d'Argelès-Gazost (CCVAG), du Val d'Azun (CCVA) et de nous-même.

En effet, après un périple parlementaire de deux ans et à l'issue de la commission mixte paritaire du 16 juillet, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Cette loi instaure des modifications sans précédents, notamment sur son volet intercommunal :

- pour notre territoire de montagne, les intercommunalités devront être d'une taille minimale, fixée à 5 000 habitants.
- les compétences obligatoires vont être redéfinies.
- Le calendrier et les étapes clés de la CDCI de la présentation du projet jusqu'à la validation du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) par la Préfecture sont les suivants :
- 18/09/2015 : réunion CDCI à présentation projet SDCI (propositions de l'Etat) ;
- 2/10/2015 : réunion CDCI à débat sur le projet de SDCI (pas de vote de la CDCI sur le projet de SDCI) ;
- 5 au 9 octobre 2015 : envoi du projet de SDCI pour avis. Réponses des communes dans les deux mois
- 18/12/2015 : réunion de la CDCI à présentation des avis des communes et EPCI suite à la consultation + validation SDCI par CDCI
- 3 mois de consultation sur SDCI validé
- 31 mars 2016 au plus tard arrêté préfectoral définissant le nouveau SDCI
- 1er janvier 2017 création des communautés fusionnées

Une réunion avec l'ensemble des maires du canton des vallées des gaves a été organisée par la préfecture le 7 septembre à Argelès-Gazost afin de faire le point sur le dossier de fusion
Les Présidents des 5 intercommunalités se sont rencontrés lors d'une réunion qui a eu lieu le jeudi 30 juillet dernier en Sous-préfecture lors de laquelle les services de l'Etat ont présenté des premiers éléments relatifs aux incidences de la fusion, notamment en matière de fiscalité, de gouvernance et de dotations suivant deux scénarios de fusion :

- 5 communautés ensemble ;
- CC Gavarnie Gèdre + CC Vallée de Saint Savin + CCPT

3. Droit de préemption

Le Maire soumet au Conseil une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption conformément aux articles L211-1 et suivants du code de l'urbanisme : propriétaire M.P.Lesterle, acquéreur M.Fourtine, immeuble cadastré section B 1060 et 787 au 18 Eth Marcadou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

4. Plan Communal de Sauvegarde PCS

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Le Plan Communal de Sauvegarde établi par un groupe de travail piloté par M Ch Baa Puyoulet et composé de Mme ML Broueilh, E.Coulom Toy et JM.Dellac a été approuvé par les services de la Préfecture début octobre.

Le Conseil Municipal remercie les membres du groupe de travail pour la qualité du document.

Un document synthétique type "portefeuille" sera prochainement adressé à chaque foyer de la commune et un exercice sera organisé début 2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau Plan Communal de Sauvegarde. Un arrêté sera pris par le Maire pour application des prescriptions.

5. Décisions Modificatives

Sur le budget Investissements, certains travaux ont fait l'objet d'une dépense supérieure aux prévisions : travaux de la nouvelle bibliothèque 1500€, électrification des cloches de l'église d'Esquièze 600€. Ces dépenses seront financées en déduisant des fonds sur la ligne budgétaire : chemin Marque/Anthian.

Sur le budget Fonctionnement, certaines dépenses ont fait l'objet d'une dépense supérieure aux prévisions : subvention à l'association des maires 60€, subvention association JClub 575€. Ces dépenses seront financées en déduisant des fonds sur la ligne budgétaire "dépenses imprévues"

6. Recrutement d'un agent non titulaire occasionnel

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour des travaux sur le réseau d'eau, le Maire propose de recruter un agent non titulaire occasionnel pour une période de 12 mois allant du 22/11/2015 au 21/11/2016 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint technique 2ème classe, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.